

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 32
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 mai 2025

** * **

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Julien FREYBURGER, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-10-2205 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Comité syndical du 13 décembre 2024 donnant délégation au Président du Syndicat mixte concernant :

- Les modifications de PLU ou les révisions allégées de PLU dans le cadre de la notification des projets aux Personnes Publiques Associées,
- Les Cartes communales,
- Les courriers relatifs aux équipements commerciaux dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m²,
- Les constructions ou les opérations d'aménagement supérieures à 5 000 m² de surface de plancher,
- Les projets soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 (V) du Code de l'Environnement,
- Les Règlements Locaux de Publicité,
- Les Plans de Prévention des Risques.

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication des décisions données par le Président en matière d'urbanisme, détaillées ci-après :

Modification de PLU

- Modification de droit commun du PLU de la commune de Nilvange (hors SCoTAM), courrier du 16 janvier 2025 ;
- Modification simplifiée du PLU de la commune de Trémery, courrier du 17 mars 2025 ;
- Modification simplifiée du PLU de la commune de Semécourt, courrier du 17 mars 2025.

Modification de PLUi

- Modification simplifiée du PLUi de Metz Métropole, courrier du 11 février 2025.

Opérations supérieures à 5 000 m² de surface de plancher

- Permis d'Aménager n° 54 112 24 B 0002 déposé par la SARL BLUE sur la commune de Chambley-Bussières, courrier du 29 mars 2025 ;
- Permis d'Aménager n° 054057 24T0001 déposé par la société Didier Arnould Jacquot Géomètres-Experts sur la commune de Beaumont, courrier du 22 avril 2025.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mai 2025

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le secrétaire de séance
Monsieur Julien FREYBURGER

